



L'Ecole syndicaliste 94

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public

Section du Val de marne

L'ECOLE SYNDICALISTE 94
 numéro 249
 avril mai juin 2018
 Bulletin trimestriel de la section départementale du SNUDI-FO
 CPPAP : 0717 s 07313
 Directeur de la publication : Luc Bénizeau
 Imprimé au siège

Lettre aux syndiqués n°1



Calendrier-agenda 2018/2019 du SNUDI-FO 94

Cher(e) collègue, tu trouveras encarté dans cette lettre aux syndiqués le *calendrier 2018/2019* du SNUDI-FO 94. Ce document, à conserver, qui est adressé à tous les syndiqués, est un outil syndical dans lequel tu trouveras toutes les coordonnées te permettant de contacter le syndicat, ses délégués, représentants et correspondants dans chaque circonscription afin de défendre tes droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaire d'Etat.

Tu dois normalement recevoir régulièrement les mails d'information du syndicat. Si ce n'était pas le cas, nous contacter pour que nous mettions à jour ton adresse mail.

664 collègues ont participé aux 27 RIS organisées par le SNUDI-FO 94 entre le 12 septembre et le 18 octobre. Face aux projets du gouvernement, participer et inviter les collègues aux RIS du SNUDI-FO 94, c'est le premier acte pour nous rassembler pour défendre notre statut d'enseignants fonctionnaires d'Etat.

Elections professionnelles

La profession de foi du SNUDI-FO 94 est encartée dans ce bulletin. Une urgence pour pouvoir voter entre le 29 novembre et le 6 décembre, **ouvrir maintenant son espace électeur** : le mode d'emploi se trouve au verso.

Dès que vous l'avez fait, nous envoyer un mail ou un SMS. Nous saisir immédiatement en cas de difficulté.

Pour avoir toutes les informations, les dates des RIS...



Facebook : SNUDI FO 94

Twitter : @SNUDIFO94

Projet de régime universel de retraite par points

Conseil Syndical

Mardi 6/11 2018 à 18h30
 précises à la MDS de Créteil

« Nous créerons un système universel de retraites où un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé. »

Programme présidentiel d'Emmanuel Macron sur les retraites

Ce qui signifie concrètement...

« Le système par points, en réalité, ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points, et donc de diminuer le niveau des pensions. »

Grand oral de François Fillon devant les patrons, alors candidat à « la primaire de la droite », le 10 mars 2016 (Public Sénat)

- 15,9 %

Objectif politique de diminution du volume global des pensions, traduit par une projection du Conseil d'orientation des retraites (rapport annuel - juin 2018) tablant sur une baisse de 13,8 % à 11,2 % du PIB d'ici 2070.

Le fait de calculer les droits à la retraite sur l'ensemble de la carrière, et non plus sur les 25 meilleures années pour les salariés du privé ou les 6 derniers mois pour les fonctionnaires, diminuerait mécaniquement le montant des pensions :

Environ -21% pour un professeur des écoles !

Dans un système par point « intégral », le salaire perçu chaque année permet d'obtenir un certain nombre de points en fonction de la valeur d'achat du point. Ces points sont cumulés pendant toute la carrière du cotisant. Le montant de la retraite est déterminé en multipliant le total de ces points par la valeur de liquidation du point au moment de faire valoir ses droits. C'est le gouvernement en place qui déciderait en fonction du contexte économique de la valeur de ce point (qui pourrait donc baisser d'une année à l'autre...).

Une seule exigence : retrait du projet Macron de retraite par points maintien du code des pensions !

SOMMAIRE

Page 1 : Retraite par points
 RETRAIT !
 Page 2 : Ouvrir son espace électeur

Encartés:

bulletin d'adhésion
 profession de foi
 calendrier 2018/2019

Pour nous contacter :

SNUDI-FO 94

Maison des syndicats
 11/13 rue des archives
 94000 CRETEIL

01 43 77 66 81

06 72 04 80 68

Fax 01 43 77 31 29

94snudifo@gmail.com

snudifo94.fr

Comment créer son espace électeur ?

1. Aller sur le site <https://elections2018.education.gouv.fr>

Elections professionnelles 2018

Espace électeur

Veillez saisir votre adresse de messagerie professionnelle

✉ Adresse de messagerie professionnelle

exemple : prenom.nom@ac-academie.fr

CONTINUER

2. Renseigner son adresse mail académique
(prenom.nom@ac-creteil.fr) puis cliquer sur continuer

3. Aller sur le site de messagerie professionnelle : <https://webmel.ac-creteil.fr/>

WEBMEL
ACADEMIE DE CRETEIL

Messagerie de l'Académie de Créteil

La page d'accueil du Webmel académique change d'aspect et la sécurité de la messagerie est renforcée...

Connexion

Consulter son identifiant
Mot de passe oublié
Changer son mot de passe
Charte d'utilisation de la messagerie

S'identifier : initiale du prénom suivie du nom
Exemple lino ventura = **lventura**

Boîte de récep...

Relever le courrier Ecrire Répondre Transférer Déplacer Imprimer Supprimer

Objet	De	Date	Taille
[PERSONNELS CRETEIL] Sécurisation de la messagerie aca...	NE PAS REPENDRE - c...	11:49	24ko
Les enseignants et les réseaux sociaux	delegue-pedagogique...	10:42	26ko
Création de votre compte - Elections professionnelles 2018	no-reply@mailier.electio...	11/10/18 19:04	3ko
Elections professionnelles 2018 : ouverture de votre espace ...	Ministere de l'Éducation	11/10/18 14:41	50ko

Cliquer sur le message électronique reçu

4. Valider le lien contenu dans le message en cliquant dessus.

5. Choisir son mot de passe et le garder précieusement !

Boîte de récep... Création de vo...

Objet: Création de votre compte - Elections professionnelles 2018 Date: 11/10/18 19:04

Bonjour,

Pour créer votre mot de passe personnel électeur en toute sécurité, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

<https://elections2018.education.gouv.fr/portail-compte-etape2.htm?token=U7MTGE9K8XUXEU77>

Pour toute question, n'hésitez pas à consulter la page dédiée aux élections professionnelles www.education.gouv.fr/electionspro2018

Cordialement,
L'équipe chargée des élections professionnelles 2018

Mon espace électeur

Création de mon mot de passe

Créez votre mot de passe personnel électeur qui devra contenir entre 8 et 24 caractères, au moins une minuscule, une majuscule, un chiffre, et doit être différent de votre adresse de messagerie professionnelle.

Conservez précieusement ce mot de passe qui vous sera demandé à chaque connexion sur le portail électeur et sera nécessaire pour le vote. En cas de perte ou d'oubli, vous aurez la possibilité de demander un nouveau mot de passe à la connexion au portail électeur

Mot de passe personnel électeur *

Confirmation du mot de passe personnel électeur

Bienvenue :

Cet espace personnalisé vous informe sur les scrutins auxquels vous pouvez participer et vous permet d'accéder à l'espace de vote. Vous pouvez demander des informations complémentaires ou contester votre profil électeur, vos scrutins ou les listes électorales jusqu'au 14 novembre 2018. Après cette date vous devrez contacter directement votre assistance académique.

Consulter mon profil électeur
Dès le 11 octobre : affichage de vos données personnelles électeur

Consulter les scrutins auxquels je participe
Dès le 11 octobre : affichage des scrutins
Dès le 5 novembre : affichage des listes de candidats et de leurs professions de foi pour chaque scrutin

Votre espace électeur est à présent créé.

Envoyer un SMS au syndicat en indiquant votre nom et prénom et « **espace électeur créé** » au 06 72 04 80 68 ou au 06 17 87 73 81 ou envoyer un mail sur la boîte électronique du syndicat (94snudifo@gmail.com)

En cas de difficultés, nous joindre en urgence : Luc Bénizeau (06 72 04 80 68), Thierry Audin (06 22 91 00 57), Benoît Balordi (06 62 96 51 07), Caroline Gallien (06 29 08 68 33), Yves Greiner (06 23 80 15 78), Samia Ait Elhadj (06 17 87 73 81).